

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Larivière

<https://www.cadre21.org/membres/afbaec59f87f21074f7d0e30>

Date d'obtention : 2020-12-21 17:38:48

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il faut être capable d'être bienveillant lorsqu'on reçoit le jeune qui fait le signalement. Le rassurer met un cadre bienveillant et cela mènera à une ouverture du jeune. Ensuite, afin de bien évaluer l'incident, nous devons éviter tout jugement. À l'aide de la grille d'évaluation, nous devons aller récupérer toutes les informations jugées pertinentes: les circonstances, la nature du geste, s'il est impulsif ou malveillant, les motivations du jeune qui a en sa possession ou qui a partagé des photos ou des vidéos, l'étendue du geste, c'est-à-dire les nombres de personnes impliquées de proche ou de loin, et le type d'implication de tout un chacun. Selon si c'est un geste impulsif ou malveillant, je rencontrerai l'instigateur pour remplir la grille d'évaluation, saisirai son appareil et contacterai ensuite le service policier si c'est un geste impulsif, ET si c'est un geste malveillant (vengeance...), je saisi l'appareil et contacte le service de police. Je demande à toutes les personnes impliquées (élèves et parents) de ne pas ébruiter la situation afin de protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime. Le service de police et le DCPC prendront en charge les interventions. Dans mon milieu, je m'assure d'un climat sécuritaire et veille au bien-être de ou des élèves.

#### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que si une personne ne souhaite pas collaborer et nous empêche d'appliquer le protocole, le service de police prendra le relais .

Je retiens que lorsque le service de police prend le relais, il poursuit l'enquête et ne peut demander à l'établissement scolaire de refaire la procédure. L'école n'est pas mandataire de la police et les nouvelles informations ou les nouvelles demandes doivent être traitées par le service de police.

Je retiens que même si celui qui reçoit de la pornographie juvénile a plus de 18 ans, je dois quand même remplir et compléter la grille d'évaluation, confisquer l'appareil de mon élève, sensibiliser la victime et le service de police fera ensuite l'enquête auprès de l'adulte.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Les deux étapes que je juge délicates:

- celle où la victime vient nous rencontrer. Nous devons vraiment établir un lien de confiance, être bienveillant et rassurer le jeune afin de mettre en branle la procédure SEXTO en toute efficacité.
- Nous devons être efficace et compétent pour éviter tout propagation de l'information, c'est-à-dire éviter que les images, les vidéos et l'histoire de bouche à oreille s'ébruitent.